

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-500/SG/FIN autorisant M. Sayed Mahamoud Djilani à acquérir un immeuble sis à Djibouti, lotissement du Stade .

n° 70-500/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
4 mai 1970

Numéro JO
n° 10 du 01/06/1970

Date du numéro
1 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Sayed Mahamoud Djilani est autorisé à acquérir un immeuble sis à Djibouti, lotissement du Stade, maison n° 703-1, ét faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n°785 au nom de la Société Immobilière de Djibouti et du T.F.AI.